

# CRITÈRES D'INSCRIPTION 2025-2026 COLLÈGE SAINT-LOUIS

Centre  
de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys

Québec 

ADOPTION :  
CA23/24-06-078

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :  
2025-2026

Le Collège Saint-Louis est une école secondaire à vocation particulière offrant le programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'IB. Le Collège recherche des élèves ouverts d'esprit, curieux, altruistes, réfléchis, communicatifs, informés, chercheurs, audacieux et équilibrés.

Lors du processus d'admission, le Collège donnera priorité aux élèves qui résident sur son territoire, conformément au premier alinéa de l'article 204 de la *Loi sur l'instruction publique*.

## **1. ÉLÈVES DE 1<sup>ÈRE</sup> SECONDAIRE**

L'élève doit habiter sur le territoire du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Les résultats en français et en mathématique aux bulletins de la 4e et 5e année du primaire selon la pondération suivante :

### **1.1 Première étape de sélection**

Présenter les bulletins de la 4e et 5e année. Dans un premier temps, la sélection des élèves s'appuiera à partir des résultats du bulletin.

Chaque élève se verra attribuer une note sur 100% à partir de la pondération suivante :

- 28% français 4e année;
- 12% mathématique 4e année;
- 40% français 5e année;
- 20% mathématique 5e année;
- 20% mathématique 5<sup>e</sup> année.

Candidature sans bulletin quantitatif

Les dossiers des élèves n'ayant pas de bulletin quantitatif du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis.

### **1.2 Deuxième étape de sélection**

Dans un deuxième temps, les 400 élèves ayant obtenu les meilleurs dossiers scolaires se verront convoqués, pour prendre part à trois activités de sélection en petits groupes, soit l'évaluation de ses compétences au regard de la collaboration, de la communication et de l'engagement en lien avec la philosophie de l'IB.

#### **1.2.1 Contenu des activités**

##### **a) Activité de collaboration (grille d'observation critériée – 35 points)**

- Travailler en équipe de façon interdépendante;
- Montrer des qualités interpersonnelles et des aptitudes pertinentes dans une équipe;
- Montrer des compétences sociales, émotionnelles et interculturelles;
- Gérer la dynamique d'une équipe et ses défis.

ADOPTION : CA23/24-06-078	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2025-2026	
------------------------------	---	--

b) Activité de communication (grille d'observation critériée – 35 points)

- Communiquer des informations et des idées d'une façon adaptée au public et à l'objectif visés;
- Favoriser la réflexion afin de développer et améliorer la communication;
- Organiser ses opinions et ses idées;
- Faire entendre sa voix et exprimer son identité afin de faire progresser l'humanité.

c) Activité d'engagement (grille d'observation critériée – 30 points)

- Développer une sensibilité internationale dans un contexte mondial;
- Prendre un engagement envers l'équité et le bien-être en témoignant de l'empathie et de la compassion face à la diversité des valeurs et des visions du monde;
- Résoudre des problèmes complexes du monde réel dans une perspective citoyenne.

1.2.2 Déroulement des activités de sélection

Chaque activité sera d'une durée de 15 à 20 minutes. Il y aura une pause de 10 minutes entre chacune d'elles. Les groupes seront formés de 5 ou 6 élèves et ils seront accompagnés par deux adultes et des élèves bénévoles.

1.3 Sélection finale

1.3.1 Le nombre d'élèves admis sera déterminé en fonction du nombre de places disponibles. Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sur 100 points lors des activités de sélection seront acceptés au Collège pour l'année scolaire 2025-2026. À résultats équivalents, un tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège.

1.4 Informations complémentaires

1.4.1 La remise des bulletins dans les délais prescrits ainsi que la présence aux activités de sélection selon la convocation reçue sont des prérequis pour se soumettre au processus complet d'admission. Aucun délai ou reprise ne sera possible.

1.4.2 Après l'admission de l'élève au Collège Saint-Louis, le parent assiste obligatoirement à une soirée d'information sur le programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'IB.

1.4.3 Au terme du processus, l'élève et le parent s'engagent à signer un formulaire d'engagement quant au respect des valeurs PEI, dont notamment l'engagement communautaire.

1.4.4 L'admission est conditionnelle à la réussite de la 6<sup>e</sup> année.

ADOPTION : CA23/24-06-078	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2025-2026	
------------------------------	---	--

**2. ÉLÈVES DE LA 2<sup>E</sup> À LA 5<sup>E</sup> SECONDAIRE (première inscription)**

2.1 Tout nouvel élève qui souhaite s'inscrire en cours de parcours secondaire doit répondre aux exigences suivantes :

- a) Présenter un dossier scolaire des années précédentes (bulletin final de l'année précédente et le dernier en date de l'année en cours au moment de la présentation du dossier) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de son groupe dans toutes les matières ;
- b) Déposer une lettre de motivation et s'engager à adhérer aux principes rattachés au projet éducatif de l'école;
- c) Pour une demande en 4<sup>e</sup> secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 3<sup>e</sup> année du secondaire en espagnol ;
- d) Pour une demande en 5<sup>e</sup> secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 4<sup>e</sup> année du secondaire en espagnol.

2.2 Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles, à l'analyse de dossiers, la priorité des inscriptions est accordée à l'élève dont le dossier respecte les conditions énoncées en 2.1 et dont l'écart moyen est le plus élevé. À dossiers équivalents, la remise des bulletins dans les délais prescrits ainsi que la remise de la lettre de motivation sont des prérequis pour se soumettre au processus complet d'admission. Aucun délai ne sera possible.

2.3 L'admission est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire qui précède l'entrée au Collège.

**3 MODALITÉS D'APPLICATION**

En plus des critères énoncés précédemment, le Centre de services scolaire applique les critères d'admission et les principes généraux d'inscription des élèves en vigueur.

ADOPTION : CA23/24-06-078	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2025-2026	
------------------------------	---	--

**Centre  
de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys**

**Québec** 

©Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2020

Tous droits réservés.

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque  
procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite  
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.